

Liberté Égalité Fraternité

Bulletin académique

n°975

du 10 juillet 2023



Liberté Égalité Fraternité

Bulletin académique n° 975 du 10 juillet 2023

Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines	
- Recrutement d'enseignants du second degré en service partage à l'INSPE	4
Division des Personnels Enseignants	
 Appel à candidatures : Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques - DDFPT 	14
- Tableau de promotion à la hors classe - Année scolaire 2022-2023	16
Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
 Promotion des personnels administratifs handicapés à l'Éducation nationale par la voie du détachement pour la rentrée scolaire 2023 - Article 93 de la loi de transformation de la fonction publique 	37
 Appel à candidatures - Chef(fe) du bureau du remplacement et des affaires générales Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT) - Rectorat d'Aix-Marseille 	43
 Appel à candidatures remplacement des personnels de direction Rentrée scolaire 2023 	47
 Appel à candidatures - Chef du bureau du secrétariat général de la région académique - Rectorat Aix-Marseille 	49
- Appel à candidatures : Proviseur(e) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille	53
Divison des Examens et Concours	
- Subvention forfaitaire pour dépenses de matière d'œuvre - Session 2023	57
Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement	
 Evolution des habilitations à Chorus Pro des gestionnaires principaux et utilisateurs des EPLE 	63

.../...

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés	
 Appel à candidatures - Coordonnateur pôle d'enseignement pour les jeunes sourds - Rentrée scolaire 2023 	65
 Appel à candidatures - Professeur-ressource pour les troubles du spectre de l'autisme (PR TSA) au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - ASH et école inclusive - Rentrée scolaire 2023 	69

REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de la Région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12) ce.ba@ac-aix-marseille.fr



Liberté Égalité Fraternité

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/23-975-185 du 10/07/2023

RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN SERVICE PARTAGE A L'INSPE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par: DRRH - Tel 04 42 91 70 50 - mail: ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

9 postes d'enseignants 2nd et 1^{er} degré en service partagé à l'INSPE sont à pourvoir au 1^{er} septembre 2023 et au 1^{er} octobre 2023.

<u>Profil</u>: Profil enseignement du 2nd degré à l'Inspé <u>Profil</u>: profil enseignement du 1^{er} degré à l'Inspé

Profil enseignement du 2nd et 1^{er} degré

1/ Candidature

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <u>ce.drrh@ac-aix-marseille.fr;laurence.espinassy@univ-amu.fr;isabelle.guetchoudian@univ-amu.fr</u> au plus tard le **17 juillet 2023 minuit** suivant la publication de cet avis, **s/c du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous**:

Objet: INSPE 2023-2024 - NOM- PRENOM - DISCIPLINE

Copie à : établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter:

- Un curriculum vitae.
- Une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi éventuel de la convocation,
- Le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de PPCR,
- Pour les enseignants du 1^{er} degré Avis et signature du supérieur hiérarchique (IEN et DASEN)
- Le dernier arrêté d'échelon.

2/ Modalités de recrutement

Les personnels en service partagé sont recrutés après examen de leur candidature par une commission mixte de recrutement composée de représentants de l'INSPE, de représentants des corps d'inspection et des services académiques. Les candidats pourront être reçus en entretien par cette commission.

3/ Affectation

L'affectation provisoire à l'INSPE est prononcée par le Recteur de l'Académie sur proposition de la commission de recrutement.

Les personnels en service partagé ont une double affectation :

- Une dans un établissement scolaire (collège-lycée-Ecole) de l'académie d'Aix-Marseille
- Une à l'INSPE de l'académie d'Aix-Marseille

L'affectation en service partagé est établie pour l'année scolaire et sera renouvelable sauf désengagement d'une des trois parties.

4/ Obligation de service

Les personnels effectuent un service à temps plein réparti en un demi-service d'enseignement en établissement scolaire (collège-lycée-**école**) et un demi-service d'enseignement à l'INSPE.

5/ Carrière/Rémunération

Tout enseignant nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par chacune des institutions.

6/ Postes ouverts au recrutement

Mi-temps 2nd degré:

Nombres de Postes	Discipline	Profil	Site Inspé	Date prise de fonctions	Département	Contacts
1	ECO-GESTION	Formation des futurs enseignants: mention 2: Economie-Gestion	Aix	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH véronique.auge@univ-amu.fr
1	Conseiller Principal d'Education	Formation des futurs enseignants : mention 3 : CPE	Aix	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH véronique.auge@univ-amu.fr
1	ITALIEN	Formation des futurs enseignants : mention 2 Italien	Aix	01/10/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH véronique.auge@univ-amu.fr
1	EPS	Formation des futurs enseignants: mention 1 : EPS	Aix	01/09/2023	Collège SCIENCES	Responsable collège ALLSH rachid.zarouf@univ-amu.fr

Mi-temps 1er degré:

Nombres de Postes	Discipline	Profil	Site Inspé	Date prise de fonctions	Département	Contacts
1	POLYVALENCE DES MAITRES : GENERALISTE	Formation des futurs enseignants : mention 1	Aix	01/10/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH véronique.auge@univ-amu.fr
1	POLYVALENCE DES MAITRES : MATHEMATIQUES	Formation des futurs enseignants: mention 1 Mathématiques	Aix	01/09/2023	Collège SCIENCES	Responsable collège ALLSH rachid.zarouf@univ-amu.fr
2	POLYVALENCE DES MAITRES : FRANCAIS	Formation des futurs enseignants : mention 1 : Français	Marseille	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH véronique.auge@univ-amu.fr
1	POLYVALENCE DES MAITRES : FRANCAIS	Formation des futurs enseignants : mention 1 : Français	Aix	01/09/2023	Collège ALLSH	Responsable collège ALLSH véronique.auge@univ-amu.fr

Campagne d'emplois 2023 RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés)

Composante (UFR, Ecole, Institut)		
Nom	: INSPE	
Localisation géographique du poste	: Marseille	
Identification du poste à pourvoir_		
Discipline second degré :		
Economie-Gestion Economie-Gestion		
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023	
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :		
N° support SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	752	

PROFIL			
Profil court du poste (Attention saisie li	Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application):		
	Economie-Gestion		
Contact enseignement			
Département d'enseignement :	Collège ALLSH		
Nom du directeur / de la directrice du	Véronique Augé		
département :			
Tél:	+33(0)6 10 64 63 00		
e-mail :	véronique.auge@univ-amu.fr		

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant · e recruté doit avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'Inspé, notamment en mention 2, et donc avoir des compétences avérées dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs et du système d'enseignement secondaire français (profils des élèves, mise en œuvre des programmes et des référentiels etc.), notamment du lycée technologique et du lycée professionnel, est vivement recommandée.
- Elle·il doit témoigner de réelles compétences didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'enseignement qui exige aujourd'hui :
- De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
- De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
- De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Elle-il doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement de l'Économie-gestion ainsi que des épreuves des concours de recrutement des enseignants.
- Des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques avérées sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants, qui soit adossée à une solide expérience de l'enseignement en lycée, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant.
- La connaissance des outils de travail à distance ainsi qu'une expérience de l'enseignement à distance est indispensable. La personne recrutée doit être capable de participer activement à la planification et à l'organisation des enseignements du Master MEEF au sein de l'INSPE d'Aix-Marseille.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées afin de pouvoir inscrire son action au sein de la politique de recherche de l'Inspé, et notamment du projet PIA 3 AMPIRIC. L'enseignant e recruté e est susceptible de participer également à la mise en œuvre de l'Académie européenne des enseignants UNI-T Academy (Erasmus+).

Enseignement:

- Formation initiale en Économie-gestion en mention 2 conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
- dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
- dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation (analyse réflexive de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité);
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
	La Directrice de l'Inspé
07/11/2022	Pascale Brandt-Pomares

RECRUTEMENT CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

Composante (UFR, Ecole, Institut)		
Nom	: INSPE	
Localisation géographique du poste	: AIX	
Identification du poste à pourvoir_		
Discipline second degré :		
CPE		
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023	
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :		
N° support SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	799	

PROFIL
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :
CDE
CPE

Contact enseignement		
Département d'enseignement :	Collège ALLSH	
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé	
Tél:	+33(0)6 10 64 63 00	
e-mail :	véronique.auge@univ-amu.fr	

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

La personne recrutée interviendra dans la formation initiale et continue conformément au projet d'accréditation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Elle devra témoigner de réelles compétences didactiques et pédagogiques adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'éducation qui exige une bonne connaissance de l'institution scolaire, des missions de ses acteurs, et en particulier des CPE, ainsi que des enjeux actuels du système éducatif français.

Une expérience solide et diversifiée dans le métier de CPE est requise, couvrant différentes typologies d'EPLE que les étudiants sont susceptibles de rencontrer au cours de leur formation et de leur future carrière.

Une expérience significative dans le domaine de la formation est fortement recommandée. Par conséquent il est préférable que le ou la candidat(e) soit titulaire du CAFFA.

Enseignement:

Le formateur/ la formatrice recruté(e) devra participer à la conception, la préparation, l'enseignement, le suivi et l'évaluation des actions de formation du Master MEEF mention 3, parcours CPE.

Domaines d'intervention:

- ingénierie pédagogique dans les UE1 et UE2 du parcours MEEF CPE ;
- cours et TD en formation initiale MEEF CPE dans les domaines suivants : enjeux éducatifs, accompagnement individuel et collectif des élèves, analyse de situations et de pratiques, préparation des épreuves du concours externe de recrutement des CPE ;
- suivi des stages de master MEEF CPE ;
- prise en charge de TD dans le DIU disciplinaire ;
- contribution aux concertations d'équipe pour l'évolution de l'organisation pédagogique du parcours et de l'évaluation des étudiants dans le cadre de l'approche par compétences ;
- contribution à la formation continue des CPE fonctionnaires stagiaires et accompagnement en qualité de référent Inspé ;
- participation active à la relation entre Inspé et Rectorat, en lien avec les IPR- EVS et les tuteurs des établissements scolaires.

La diversité de ces missions exige le sens du travail en équipe et de l'initiative, ainsi qu'une réflexion sur sa propre contribution au fonctionnement de l'équipe des formateurs et formatrices du parcours.

La personne recrutée sera également susceptible d'intervenir au-delà de la mention 3 (enseignements transversaux MEEF, proMEEF) et dans l'accompagnement des candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience pour le master MEEF.

Signature du directeur/de la directrice de composante
La Directrice de l'Inspé
Pascale BRANDT-POMARES

RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

Composante (UFR, Ecole, Institut)			
Nom	: Inspé		
Localisation géographique du poste	: Site d'AIX		
Identification of	du poste à pourvoir_		
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :			
ITALIEN			
Date prévisionnelle de prise de fonction : 01/10/2023			
N° poste national (tableau campagne emploi 2022) :			
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2022) :	108410		

PROFIL
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application):
Formation des futurs enseignants : mention 2 Italien

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique AUGE
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	Veronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances solides en Italien et en didactique des langues vivantes étrangères, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une solide expérience de l'enseignement au collège, et ou en lycée, est attendue, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le second degré.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement des langues vivantes étrangères, plus particulièrement en italien, ainsi que des épreuves du CAPES de langues vivantes et particulièrement italien.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants et, qui exige aujourd'hui:
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique;
 - De considérer l'inter et la transdisciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'italien en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.

Enseignement:

- Formation initiale en italien conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans la didactique des langues vivantes étrangères et la prise en compte de la dimension interlangues ;
 - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
 - dans l'accompagnement des étudiants non spécialistes dans le développement de leurs compétences linguistiques au niveau B2 du CECRL.
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité ;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF et sur le site d'Aix-en-Provence selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé
	Pascale BRANDT-POMARES

RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU SECOND DEGRÉ (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

Composante (UFR, Ecole, Institut)		
Nom:	Inspé	
Localisation géographique du poste :	Aix	
Identification du poste à pourvoir_		
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :		
EDUCATION PHYS	SIQUE ET SPORTIVE	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023	
N° poste national (tableau campagne emploi 2021) :		
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2021) : 7	791	

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application):	
Formation des futurs enseignants : mention 1 Education Physique et Sportive (EPS)	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège Sciences
Nom du directeur / de la directrice du département :	Rachid ZAROUF
Tél :	06 83 70 80 10
e-mail :	Rachid.zarouf@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant(e) recruté doit avoir des connaissances confirmées en Education Physique et Sportive (EPS) et en didactique de l'EPS, mais aussi avoir des compétences dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français.
- Une expérience éprouvée de l'enseignement au collège, et/ou en lycée, et/ou dans le premier degré, est attendue, permettant la préparation des étudiants à l'enseignement de l'EPS dans le premier degré et au métier d'enseignant d'EPS dans le second degré.
- Des capacités à s'intégrer dans une équipe constituée sont également requises et des compétences dans la conception, le pilotage et la coordination de dispositifs de formation sont indispensables.
- Il (elle) doit témoigner de réelles compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants (professeurs des écoles et professeurs d'EPS) et, qui exige aujourd'hui :
 - De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
 - De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
 - De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Il (elle) doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables pour l'enseignement de l'EPS dans le premier degré et en collège-lycée, ainsi que des épreuves des concours de recrutement de l'Education nationale.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées.
- Des compétences dans l'enseignement de certaines activités physiques, sportives et artistiques (escalade, danse) seront également appréciées.

Enseignement:

- Formation initiale de l'EPS conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
 - dans la didactique de l'EPS (enseignement de l'EPS dans le premier degré, formation professionnelle) ;
 - dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
 - dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité;
- La personne recrutée est susceptible d'intervenir dans l'ensemble des mentions du Master MEEF selon les besoins : formation initiale des enseignants du premier et du second degré, initiation à la recherche, encadrement de mémoires.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé
	Pascale BRANDT-POMARES

RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1er degré (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

u i nispe	
Composante (l	JFR, Ecole, Institut)
Nom	: Inspé
Localisation géographique du poste	: Aix
Identification du poste à pourvoir_	
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :	
GENERALISTE	
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/10/2023
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :	
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	108410

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants en mention 1 PROFESSEURS DES ECOLES	

Contact enseignement	
Département d'enseignement :	Collège ALLSH
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00
e-mail :	véronique.auge@univ-amu.fr

Profil détaillé du poste :

Compétences particulières requises :

- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.
- De solídes compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE

Enseignement:

- Enseignements dans les domaines didactiques et disciplinaires dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles, notamment dans les enseignements des savoirs fondamentaux à l'école ainsi que dans le développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages et la gestion de classe ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques);
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF) ;
- Contribution à la formation aux enseignements artistiques
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré ;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence

S'assurer de l'accord de votre hiérarchie académique avant le dépôt de candidature

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	

Campagne d'emplois 2023 RECRUTEMENT ENSEIGNANT DU 1^{ER} DEGRE (mi-temps partagés)

Composante (UFR, Ecole, Institut)		
Nom	: INSPE	
Localisation géographique du poste	: Aix-en-Provence	
Identification du poste à pourvoir_		
Discipline second degré :		
Mathématiques		
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023	
Nº poste national (tableau campagne emploi 2023) :		
N° support SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	752	

PROFIL		
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application):		
Mathématiques		
Contact enseignement		
Département d'enseignement :	Collège Sciences	
Nom du directeur / de la directrice du	Rachid Zarouf	
département :	Racilia Zaroui	
Tél:	06 83 70 80 10	
e-mail :	rachid.zarouf@univ-amu.fr	

Profil détaillé du poste

Compétences particulières requises :

- L'enseignant e recruté doit avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'Inspé, notamment en mention 1, et donc avoir des compétences avérées dans le domaine de la formation des professionnels de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (EEF), ainsi qu'une solide connaissance des systèmes éducatifs, notamment français. Une personne issue du corps des professeurs des écoles serait très appréciée.
- Elle·il doit témoigner de réelles compétences didactiques et pédagogiques, actualisées et innovantes, adaptées au contexte de la formation des professionnels de l'enseignement qui exige aujourd'hui :
- De prendre en compte les transformations et les innovations pédagogiques liées au développement du numérique ;
- De considérer l'inter et la trans-disciplinarité ;
- De soutenir des projets collaboratifs autour des usages pédagogiques du numérique.
- Elle-il doit avoir une bonne connaissance des attendus indispensables à l'enseignement des mathématiques ainsi que des épreuves des concours de recrutement des enseignants, et en particulier celles du CRPE.
- Des compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques avérées sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants, qui soit adossée à une solide expérience de l'enseignement en école en particulier, éventuellement au collège, permettant la préparation des étudiants au métier d'enseignant dans le premier degré.
- La connaissance des outils de travail à distance ainsi qu'une expérience de l'enseignement à distance est indispensable.
- Dans le cadre des missions de l'Inspé d'Aix-Marseille, des compétences relatives à l'articulation recherche-formation sont particulièrement appréciées afin de pouvoir inscrire son action au sein de la politique de recherche de l'Inspé, et notamment du projet PIA 3 AMPIRIC. Il (elle) doit également prendre part à la mise en œuvre du continuum de formation, de celle des stages et de l'alternance intégrative.
- L'enseignant e recruté e est susceptible de participer également à la mise en œuvre de l'Académie européenne des enseignants UNI-T Academy (Erasmus+).

Enseignement:

- Formation initiale des mathématiques en mention 1 conformément aux maquettes de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille. Les domaines d'intervention seront répartis :
- dans les domaines disciplinaires des mathématiques mais également dans la prise en compte de la polyvalence dans le cadre des formations des professeurs des écoles ;
- dans l'enseignement des mathématiques tant dans le cadre des UE de préprofessionnalisation de licence que dans les UE du master MFFF
- dans l'appropriation des attendus des programmes, et leur mise en œuvre ;
- dans l'accompagnement des étudiants dans leur stage et dans la construction des mémoires de master, articulant terrain, recherche et formation ;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants, pour développer les compétences transversales des enseignants ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans l'élaboration de leurs pratiques pédagogiques et de leur professionnalité.

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
07/11/2022	La Directrice de l'Inspé
	Pascale Brandt-Pomares

RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1^{er} degré (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

Composante (UFR, Ecole, Institut)		
Nom	: Inspé	
Localisation géographique du poste	: Marseille	
Identification du poste à pourvoir_		
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :		
POLYVALENCE DES MAITRES ENSEIGNEMENT DU FRANCAIS		
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023	
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :		
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	106213	

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants en mention 1	

Contact enseignement		
Département d'enseignement :	Collège ALLSH	
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé	
Tél:	+33(0)6 10 64 63 00	
e-mail :	véronique.auge@univ-amu.fr	

Profil détaillé du poste :

Compétences particulières requises :

- De solides connaissances en enseignement du Français sont indispensables.
- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.

Enseignement:

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires dans les enseignements des savoirs fondamentaux à l'école, notamment dans l'enseignement du français (Lecture, écriture, oral, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.), ainsi que dans le développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages et la gestion de classe ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives ;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF);
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré;
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé de Marseille St Jérôme.

S'assurer de l'accord de votre hiérarchie académique avant le dépôt de candidature

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé
	Pascale Brandt-Pomares

RECRUTEMENT PROFESSEURS DES ECOLES 1er degré (mi-temps partagés 50 %) à l'Inspé

a i mape		
Composante (UFR, Ecole, Institut)		
Nom	: Inspé	
Localisation géographique du poste	: Aix	
Identification du poste à pourvoir_		
Discipline second degré (si plusieurs disciplines, préciser l'ordre de publication) :		
POLYVALENCE DES MAITRES ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS		
Date prévisionnelle de prise de fonction :	01/09/2023	
N° poste national (tableau campagne emploi 2023) :		
N° poste SIHAM (tableau campagne emploi 2023) :	772	

PROFIL	
Profil court du poste (Attention saisie limitée à 2 lignes dans l'application) :	
Formation des futurs enseignants en mention 1	

Contact enseignement		
Département d'enseignement :	Collège ALLSH	
Nom du directeur / de la directrice du département :	Véronique Augé	
Tél :	+33(0)6 10 64 63 00	
e-mail :	véronique.auge@univ-amu.fr	

Profil détaillé du poste :

Compétences particulières requises :

- De solides connaissances en enseignement du Français sont indispensables.
- Le (la) professeur(e) des écoles recruté(e) devra avoir une bonne connaissance des dispositifs et contenus de formation de l'INSPE.
- Il (elle) devra préparer les étudiants au métier d'enseignant et avoir une bonne connaissance des épreuves du CRPE.
- De solides compétences professionnelles, didactiques et pédagogiques sont attendues en vue de la formation universitaire et professionnelle des futurs enseignants. Pour ces raisons, l'obtention du CAFIPEMF et une expérience de maître-formateur seront appréciées, ainsi qu'un ancrage dans la recherche en éducation (master recherche, doctorat, projets collaboratifs, ...).
- Il (elle) devra prendre part à la mise en œuvre du projet défini dans le dossier d'accréditation de l'INSPE.

Enseignement:

- Enseignements dans le master MEEF mention 1 Premier degré Parcours Professeur des écoles : dimensions didactiques et disciplinaires dans les enseignements des savoirs fondamentaux à l'école, notamment dans l'enseignement du français (Lecture, écriture, oral, étude de la langue (grammaire, conjugaison, vocabulaire, orthographe), didactique et pédagogie du français à l'école.), ainsi que dans le développement de la polyvalence et de la construction des apprentissages et la gestion de classe ;
- Contribution à l'intégration du numérique dans les pratiques professionnelles et éducatives;
- Accompagnement des étudiants/stagiaires dans les stages, aide à la préparation de la classe, analyses de pratiques pédagogiques;
- Interventions dans les enseignements de culture commune de la formation professionnelle des enseignants (masters MEEF);
- Interventions dans la formation continue des enseignants du premier degré :
- Les enseignements se situeront majoritairement sur le site de l'Inspé d'Aix-en-Provence.

S'assurer de l'accord de votre hiérarchie académique avant le dépôt de candidature

Date	Signature du directeur/de la directrice de composante
Marseille le 21/06/2023	La Directrice de l'Inspé
	Pascale Brandt-Pomares



Liberté Égalité Fraternité

Division des Personnels Enseignants

DIPE/23-975-851 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES : DIRECTEURS DELEGUES AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES - DDFPT

Références : Circulaire N° 2016-137 du 11 octobre 2016 publiée au BOEN n° 37 du 13 octobre 2016

Destinataires : Mesdames et Messieurs les enseignants des lycées professionnels et des lycées généraux et technologiques publics s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Dossier suivi par : M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 - mvt2023@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants du 2nd degré titulaires de l'académie justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation, dont les compétences correspondent ou se rapprochent de celles décrites dans le paragraphe B du référentiel métier de la circulaire de référence, peuvent candidater sur la fonction de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

Les enseignants qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent adresser leur dossier de candidature **avant le 29 septembre 2023**, le cachet de la poste faisant foi, au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille – Division des personnels enseignants (candidature DDF), à l'attention de Monsieur LOPEZ PALACIOS. Place Lucien Paye 13621 AIX-EN-PROVENCE.

Le dossier de candidature doit comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un document dans lequel sont consignés les éléments d'un projet relatif à l'exercice des fonctions de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (2 pages dactylographiées maximum)
- un avis étayé de l'inspection sur les compétences du candidat au regard des compétences mentionnées dans le référentiel métier. (Annexe 1)

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission académique qui réalisera une première sélection.

Les candidats retenus seront ensuite reçus en entretien individuel durant 30 minutes par la commission académique début octobre.

Les candidats reconnus aptes à exercer la fonction de DDFPT seront inscrits sur une liste pour une durée de 3 ans. Ces derniers pourront, selon les cas :

- être affectés pour une année probatoire sur un poste dans le cadre du mouvement national ;
- assurer de manière temporaire la fonction de DDFPT sur un poste libéré après le mouvement;
- être retenus comme candidats potentiels au mouvement pour les années suivantes auquel ils devront confirmer leur participation.

La commission académique est composée d'un président, désigné par M. le recteur, de membres issus des corps d'inspection, de personnels de direction, de DDFPT titulaires et de responsables de la DRRH.

Cette mobilité fonctionnelle sera accompagnée d'une mobilité géographique.



Liberie Égalité Fraternité

ANNEXE 1

Dossier de demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'exercice de la fonction de Directeur(trice) Délégué(e) aux Formations Professionnelles et Technologiques

Avis de l'inspection sur les compétences du candidat au regard des Compétences mentionnées dans le référentiel métier (Circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016)

	Renseignements con	cernant le candidat	
Nom :			
Prénom :			
Établissement d'exercice	:		
Discipline :			
	Avis de l'in	spection	
☐ Très favorable	☐ Favorable	☐ Sans opposition	☐ Défavorable
	- Favorable		Detavorable
Fait à Aix-en-Provence le		Nom(s) Qualité(s) : Signature	



Liberté Égalité Fraternité

Division des Personnels Enseignants

DIPE/23-975-852 du 10/07/2023

TABLEAU DE PROMOTION A LA HORS CLASSE - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Destinataires: Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tel : 04 42 91 74 26 - Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr - Mme BOURGEOIS - gestionnaire en charge des corps des Certifiés, PLP et PSYEN - Tel : 04 42 91 71 48 - Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER - gestionnaire en charge des corps des CPE et PEPS - Tel : 04 42 91 73 76 - Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe
- Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe



Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés

Arrête:

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ABATE CELINE ANDREE
ABBES SABINE MARIE

ABEILLE AURELIE
ABENSOUR-BOUCHERY MARIE

ACUNTO FREDERIC CLAUDE

ADRIAN ANNE AHERN MARCHAL **AGNES ALAURENT NATHALIE ALLARD MURIEL ALLIO FREDERIC ALOUIN CAROLE AMALRIC SEBASTIEN AMANATIAN BRUNO AMBROGGIO CAROLE AMELIN** DIANE **ANDERSSON NICOLA** ANDEVERT-LEMOINE **OLIVIA ANDUJAR CHRISTINE ANGELI STEPHANIE ANSALDO AUDE NICOLE**

ANSART JULIE

ANTONI ALEXANDRA
ARNAULT NELLY GERALDINE

ARNIELLA MELANIE

ASHLEY JOANNE MARIE

AUBERT BENOIT
AUTRAN DIDIER
AVIGNON SYLVIE
AVISSE FRANCIS
AYDIN FIKRIYE

AZAR BERNADETTE
BACHI NOUREDDINE
BAGARRY MAHJOUBA
BAILEY MARTIN
BALABAS LOUISA
BALACHEFF COLIN EMELINE
BALDACCHINO NICOLAS

BALDASSARI-ALBERT LAURE CLAUDE
BALESTRA-MOUKAGNI AMANDINE
BALTZ CLEMENTINE
BARON MYLENE
BARRIOL NICOLAS

BARTHET ALEXIS JEROME
BASCAULES MORGANE
BASTIDE CAROLE
BAURAND NICOLAS
BEAULIEU VIVIANE
BEDDOU LAURENT
BEL MARIE

BELGAID ABDELKADER

BELINGUIER JOHN **BELLET SYLVIE BELLIER KARINE BENHARROUS** LIONEL **BERGER CHRISTELLE BERNARD CAMILLE BERNARD CHRISTOPHE BEROUD CAROLE BERTHELIER SYLVAINE BERTHOD CAMILLE BERTRAND NICOLAS BESUCCO** JADE **BIGONNET BALET** VIRGINIE **BILBAO LAETITIA** BILDE **BERENGERE BLANC ISABELLE BLANCHARD EL MONCER MARION** BLIN **VALERIE BLOCH BERNARD**

EMMANUEL

ISABELLE

BLONDEAU

BOEUF

BOITEL SANDRA BONNAT VERONIQUE BONNET CAROLE BONNET AURE BONNET NATHALIE BORDERIES LAURENCE BORDON-BIRON JEAN PIERRE **BORHIS MARICKE BOUILLON LAETITIA BOUKEZZOULA HAMIDA**

BOURDILLEAU PASCALE CELINE
BOURGUET CAROLINE
BOUTHORS VIRGINIE
BOUTON VERONIQUE
BOZANE GAELLE

BRACHET ANNE-LAURE FRAN

BRION CECILE
BROGGI CELINE
BRUN JEAN

BRUNA ALEXIA ANNE BRUNEL VINCENT **BRUNET SEBASTIEN BRUNET BERGER EVELYNE BURAVANT** MAGALI **BUTTARD SANDRA CADAT CHRISTINE CAILLET CECILE CALAMAND** ANNE **CALANDRA VALERIE**

CAMPANA CHRISTINE MARIE

CANNETTA SANDRA CANONGE FABIENNE CAPELL ARNAUD CAPPONI MARCHESE CINZIA CARE CATHERINE CAROZZINO TELSIE CARVIN ISABELLE CASSIGNAT EMMANUELLE CAUCHETIER VINCIANE CAYLUS STEPHANIE CAZABAT SEBASTIEN CAZAL **CHRISTINE CENTENERO MARJORIE CEVAER NATHALIE** CHAIBI **KHEIRA**

CHAILLAN-ROMANO HELENE CHRISTIN

CHAPELLE MATHILDE CHATEL **GAELLE CHAUMULON MATHIEU CHAUVIN PATRICIA CHAUVIN ESTELLE CHEILLAN SERGE CHEROUTE MOUTH STEPHANIE CHEVALIER GEOFFROY CHIGNARD** MARYLENE **CHOLLEY CELINE CHOPLIN FRANTZ**

COLLINET STEPHANIE
COPELAND SABINE
COPIN BENOIT
CORNU NATACHA
COROMILAS-MANDRILE HELENE

KARINE

BERNADETTE

ERIC

CLABAUT

COLLET

DE CARO

COROMP LISA CAROLINE **COUDOUEL CHAUVEAU CORINNE COURTIAU FLORENCE CROS MARIELLE CROUZET GERARD DANDELOT BALLESTER** ANNE DARNAUD **BENJAMIN DAUTAIS ROMAIN**

DE FONTAINES DE LOGE JEAN

DEBRE CAUQUIL MARIE CHRISTINE
DEL BUEY JEAN LOUIS

DELBREL ANNE
DELESCLUSE ADELINE
DELESTY AROCAS GILLIANE
DELHAYE SANDRINE

DELPECH MARIE CATHERINE

DEMAILLY MAGALI **DEREPPER** CAROLINE **DESUZINGE RENE** DI LELIO **FABIENNE** DI RENZO **MARINA** DJAHNINE-DJEMAI **HAKIMA DJEKOU ISABELLE DOMINGUEZ CELINE DUBLE PAVLINA DUCET CITEAU ELODIE DUCRET BEATRICE**

DUHAMEL NATACHA DUJARRIER GHISLAINE

DUPIN OLIVIER SYLVAIN

DURAND MARION DURAND-GRIEUX KARINE DURET SABINE

DUTHILLEUL EMMANUELLE EL BRAHIMI ZACHARIE ETIENNE LAETITIA EYNAUD MAGALIE FACCA SEVERINE

FANTI VINCENT ALVARO

FARSY SOPHIE

FAURESSE ESTELLE DENISE

FAWAZ KARINA FERRANTE CHRISTINE FERRANTI FABRICE FEUGIER ALEXANDRE FEUILLARD INGRID FICETOLA SONIA FLORIO STEPHANE FONT EMILIE FORBEAUX ERIC

FORMAGLIO BERTRAND

FOSSET GUILLAUME LOUIS

FRANCOIS SEBASTIEN FRANCOIS JEROME FREU MATHILDE **FREYCHET** MIKAEL **FUCHS CATHERINE GABBANI** DAVID GAC **ARNAUD GALLOT NICOLAS GARCIA RACHEL GARDELLE CAROLE GARNIER PASCAL GARRIVIER SYLVIE GENEVE SECCHIONI CATHERINE**

GHARSALLAH KAIS

GILLES SANDRINE

GIOVANNONI JEAN-THOMAS

GIRARDOT THOMAS CLAIRE ANNE GIUNTINI GOUAISBAUT NICOLAS GOUDET CHRISTINE GOURON GWENAELLE

GRANDGEORGE ALEXANDRA GRASSET GERSENDE **GRESSE VALERIE GRETHNER SYLVAIN GROSJEAN ANNE GUEZ SABINE GUIEU CHRISTINE HALLUIN PATRICIA HAROUNYAN VANESSA HARTER EMMANUEL HASSON** CHARLOTTE **HAVARD MURIELLE HENNOUCH MOHAMED HENROT NATHALIE HERMITTE SYLVAIN HERNANDEZ THIERRY HERRERO MARTIN GEMA HERRMANN TRISTAN HOUSSAIN CORINNE HUARD JULIEN HUGUES CLAIRE IKHLEF MOURAD ISOLERI PASCALE JAUBERT CELINE JAULGEY** VINCENT **JAUSSELY CELINE JEAN NICOLAS JEAUME OLIVIA JODTS CLAIRE JORE FLAVIE JOUBERT FRANCK JOUVE JOURDAN LUCIE KERN CHRISTINE** KRIKORIAN GEORGE **LAFONT AURORE LAFONT MARJORIE** LAFORET DEPAGNE MAGALI LAGARDE COPIN **MARION LAGLER DELPHINE LALANNE** SAMY LALIOUI **KEMISI LASPERAS PIERRE LAUGIER ALAIN LAUGIER CECILE LAVERNY SOPHIE** LAZAG **MOUNIR**

LE PAYEN POUBLAN **VERONIQUE** LE ROUX DUMEYNI **OLIVIER** LE VAN **EMERIC LEFEBVRE ANTOINE LEFRANCOIS CAROLE LEGROS NATHALIE LEGUAY** STEPHANIE EVA **LELANT SEVERINE** LEMARTRIER-THOMAS **CHRISTINE LEVEQUE FABIEN LEVESQUE EYMELINE** LICO **HELENE** LIORET **ISABELLE**

PASCALE

PHILIPPE

CAROLINE

MARIE LAURE

YVES

LOUKILI **RABIA LURMIN CHRISTINE MABROUKI BERENGERE MAGLIOZZI MARION MAILLET CAMILLE MALAFOSSE BORIS** MANGIALOMINI **JEANNE** MANIEZ **ISABELLE MANIVEL MAELA JULIE MAQUAIRE SOPHIE MARCHERAS EDMEE MARCON ADELINE MARGEAT CHRISTELLE MARGRAF INGRID**

LOTZ

MARGUERET

MARTIN

MARTIN

MARTIN

MARTINEZ FIDEL
MAS ERIC
MASSINI AURELIE

MEJEAN OPHELIE BERENGE

MELERE JULIE **AURELIA MICELI MICHEL STEPHANIE MICHEL CANDICE MIGNOT ALAIN** MIKOLIAN **CATHERINE MILLE PATRICIA MILLET THIBAULT** MINICONI **FLORENCE SOPHIE SIMONE MOLENAT**

MONDIERE AUDREY MONG THE YEN **ELENA MONGE KARINE MONIER** GUY **MONTELS** MAGALI **STEPHANE MORALEDA MORAND STEPHANE MOREAU EMMANUEL MOREL DAMIEN MORETTI MURIEL MORINO FABIEN MOUNIER VIRGINIE MOUSNY ANGELINA MOUTIER EMILIE**

MUCCHIELLI CHRISTOPHE MULLER FREDERIC MUNOZ **NATHALIE MUSSO NICOLAS NEFTI** MAGALI **PHILIPPE NEGRIN NETTAF** AZIZ **NICOD CATHIA NICOLAS CAROLE NICOLLET SOPHIE NIRONI OLIVIER NOCELLA SANDRINE NOLIBOS SANDRINE NONY** MARIE CLAUDE **OBERHAUSER CLARISSE MARIE**

ODDOU

ONORRUS CARINE ORTUNO JOELLE OUVRARD BENEDICTE PADILLA PASCAL PAGANELLI FRANCOISE PARAGALLO MICHAEL PARIS LAETITIA PARODI VALERIE PARON MAGALI **PAVON RICHARD PEAN SAMUEL PELLETIER DAVID PEREZ SYLVIE PEREZ HELENE PERNET STEPHANE PERNICE STEPHANE**

MYRIAM SEVERINE

PETIET CONSTANS GWENAELLE
PETIT CLELIA
PETITFRERE PHILIPPE
PETRUCCI STELLA

PEYRARD CHRISTOPHE
PEYRE JEAN-VINCENT
PEYRON FABRICE PATRICK

PEYRONNET PASCALE
PFLEIDERER MARTINA
PICART JEROME
PICAUD KEVIN
PIEDNOIR DAVID
PIERRISNARD CATHY

PIERROT DOMINIQUE PIGEARD ISABELLE PIGNOL MARJORIE PIOMBO ISABELLE PITTAVINO VIRGINIE POLVANI ELIANE PONCETY AMANDINE POUJOL SOPHIE PROFIZI JACQUELINE

PUSTOC'H ALINE PΥ **WALTER QUEYROY JEAN** QUIJADA **PIERRE** QUITTARD **SEBASTIEN RACHIDI MATHIEU RAFES MOHAMMED RAMPAL LAETITIA RAMSEYER LAETITIA RANCILHAC** JEAN-LUC **REBUFFAT VALERIE RECEVEUR DIDIER RENOUD GENTY FERNANDE**

RENUCCI FRANCOIS XAVIER

REQUILLART MATHIAS
REVENAZ MARIE LAUR
REVEST CATHERINE
REY NELLY
REYNARD CAROLE
REZLER CATHY

RICHARDSON MARIE LAURENCE
RIPOLL VERONIQUE
RIVIERE ARMELLE
ROCHEIL JEAN-MICHEL

ROIG CHRISTOPHE ROUSSEAU FRANCOIS ROUSSEAU-LOFFERON CELINE KIYMET RUSTEM SADELLI FATMA SAINT MARTIN YANN **SALAT FLORENCE SAMPSONI CECILE SARRAZIN ERIC**

SAT BENJAMIN
SAURON ELISABETH
SAVAL CELINE
SGHERRI CORINNE

SICARD VIRGINIE MARIE

SIGNORET CANDICE SLAVINSKY LAURENCE SLIFI **CLAIRE SLIMOVICI SANDRA SOBOLEWSKI NATHALIE SOGNO GREGORY SOUSSIA JONAS STUCKLE VIRGINIE SUBINAGHI KATIA**

SUZZONI ANGELIQUE

SWINERS GIBAUD BRUNO JEAN LUC

TALLIEUX FREDERIC TATON STEPHANIE

TCHERKESLIAN REMI
TEISSIER CHRISTINE
TESTENIERE SAMUEL
THIEULE JEAN-MARIE
THINES NATHALIE
THOMAS ISABELLE
THOMAS PHILIPPE
TIEEANNIEALL

TIFFANNEAU ESTELLE TIPHAIGNE SYLVIE TIRABI THIERRY TONCELLI BLANDINE TONI AUDREY TOUATI MONCEF TOUBOUL FABRICE TREFI SAMY

TRINQUET BENJAMIN
TROESCH ARNAUD
TURENNE AMELIE

TURREL DELPHINE AUDREY

TYTECA CHANTAL URRUSTOY MAYLIS VANDEPOORTER VIOLAINE

VENTRE MAGALI NOURIA

VERA PEREZ MARINA

VERGNENEGRE JEAN-FRANCOIS

VESY-LAGAUDE NATHALIE
VIDAL MARIE-CELINE

VIDES PACHECO

VIELFAURE

VIGNOLE

VIRNA

VILLEVIEILLE

VINCENT

VINCENT

VINCENT

VINCENT

VINCENT

CATHERINE

VINCENT GAUTHIER CATHERINE
VISANI LEBLANC MARIEKE
WALOCQ NADINE
WALRAET ALINE
WEISZ SANDRA
WOLSKI SANDRINE
ZELFANI FATMA ZOHRA

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnels de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Arrête:

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ADDEA EDOUARD
AZZOPARDI OLIVIER
BERNARD ANNE
BERTIN ARNAUD
BEZAHAF RACHIDA

BILLOTTA JEAN FRANCOIS

BLANCHAMP CANDICE
BOEUF HUBERT
BOISSIERE JEROME
BOMONT CORINNE
BOMPARD FRANCK
BOUDET WALTER
BOUNNECHE ABDELMALEK

BOUSSANGE ISABELLE LUCIE

VINCENT

ALEXIA

BOURGOISE

COSTES

BOYER LISE **CALVIN LAURENT CARLIER THOMAS CAUCHY ANTOINE CAUSSADE STEPHANE CECCALDI NATHALIE CHABRIER PATRICIA CHAILLAN CHRISTOPHE COLOMBIER PASCAL**

CREPIN-LEBLOND SALIMA DADOUCHE FAIROUZ DAUBRESSE CLAIRE DEGIOANNI CATHERINE DEGIOANNI MARIELLE DEHIBA DIDIA **DELEBECQUE ERIC DJOUDI ANISSA DODANE SOPHIE DOUZAL CARINE DUPRE CATHERINE DUPRESSOIR CHRISTOPHE EGEA NATHALIE EL MARRAKCHI ANASS ESMERY ARNAUD FALLAH ZOUHAIR FASNACHT SOPHIE FILLY MAGALI FINE SEBASTIEN FIORENTINO VIRGINIE FOURNES EMMANUELLE FREYNET GREGORY GARCIA CORINNE GAUCI LAURENT GAUTIER JEROME** GIN **JOHANN GOUDARD VALERIE GOUIN PASCALE GOYNE VALERIE GUILHOT STEPHANIE GUILLAUMOT JEROME GUILLOT CHRISTINE HERVAS LAURENCE** HOT **PATRICIA JACQUES JEROME JOLY PATRICE JOURQUIN STEPHANE KARAA MOUNIR KOMAROFF PASCAL** LAPLACE **SABINE LEGAGNEUX AGNES LORINI NATHALIE LUCIANI GUILLAUME LUNA BRUNO** LYONNET **PHILIPPE**

MALBEC-PANTANO ISABELLE MARIE

MARCHI JEROME
MARIA RENAUD
MARQUOIN SANDRINE
MATHIEU GREGORY
MEDJBER ABDEL AZIZ
MERIAUX GEOFFROY

MICHEL BRUNO EMMANUEL

MISSOUS CARINE **MOJARD OLIVIER MOULINET** JOEL **MOURGUES GILLES MOUSSAVOU FRANCOIS NAVALON NAOURI CHRISTINE NERSESSIAN GILLES** NYA **OMAR**

ODABACHIAN JEAN JACQUES

OLIVIA PANEK PASTORE CARINE PETILLOT NICOLAS PHILIP MARIE PIERRE PLAN **PHILIPPE** PONCET MONTHORIN **SOPHIE PONDI TOUCK HATIHA PRIGENT FABRICE PUGGIONI STEPHANIE RAFFIN** MAGALI **RAHMANI KARIM RAOUL EDOUARD REPAUX NATHALIE**

RICHARDIER GILLES

RICCI DESILE

VAN MINDEN

ROQUEBERNOU GUILLAUME

EMMANUELLE

DELPHINE

ROSAY WILLY **SAARI MYRIAM** SADI **TASSADIT SANQUER** HERLE **SELLING FRANCKIE SMAIL OURIDA SOLTERMANN LAURE TAIEB BOUBAKER THERRY** KATHIA **THOMAS THIERRY TISEIRE STEPHANE TOGBE ALEXANDRA TOURBEZ SABINE**

VILLEMAIN SYLVAIN
VITTADELLO BERNADETTE
ZAPATA AUDREY

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Arrête:

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ANSEAUME	NICOLAS
ARESE	BEATRICE
BARISONE	GUY
BERENGER	MARION
BERTRAND	NICOLAS
BLANCHARD	GERALDINE

BOURREL EVE CHAPUIS ANNE

CHOFFAT ANNE-LAURE
COCUAUD AUDREY
CORRADI MICHAEL
COUDERT EMMANUEL

CUGIER JEAN

DALLE **CHRISTELLE DAUMILLARE FREDERIC DEL TRENTO PIRONE AUDREY DERLON ROMAIN DOURNAUX FRANCOISE DURAND STEPHANIE DUVAL ROMANELLI CHRISTELE FAURIE FRANCK FAVAND FREDERIC FOURIE SEBASTIEN FRICOTTE PHILIPPE GARDEIL** ANNE

GAUSSERES FREDERIC GAVAZZI NATHALIE GIRARD VALERIE GIRIEUD XAVIER GRANDJEAN CLOVIS HILTENBRAND **ANDRE JOURDAN REJANE JULIAN VIRGINIE LAFFONT SEBASTIEN LUCAS CEDRIC FREDERIC** MALAN **MARCORELLES SOPHIE MARTIN CYRILLE MESGUEN** VONIG **MEUNIER VALERIE MORISSON PATRICK MORVAN FRANCOIS NOUVEL** YANN **PASCAL ARMELLE**

PERLES JEAN-FRANCOIS

PEYRACHON PASCAL **PLAIS** MAGALI **PLEINDOUX VALERIE PONS-VITALE** MAGALI **POUYET LUDOVIC QUENETTE RICHARD RICARD SYLVAIN SACCOCCIO AURELIA SAUVAGE ETIENNE SEILER FABIEN SEVIN FREDERIC STURIANO DELPHINE VALLIERE ISABELLE** VANDERDONCKT **SEBASTIEN VILLARD** JULIEN **VILLEDIEU BENOIT**

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Arrête:

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

ANCEL LAURE

AUDAN LAURE KATIA EMI

AUTIER SANDRINE BAGNATI LAURENCE

BARDELLI CECILE MARIANNE

BLANC ISABELLE BRIOT CAROLINE BUDO **CELINE** CASTILLO **OLIVIER CSINIDIS EVELYNE** DALL'ORSO **STEPHANIE** D'HAEYER **ALEXANDRA DORCE CORINNE**

FISCHER FABRICE GERARD

GRIMALDI STEPHANIE HAYALIAN NATHALIE

JACQUETIN KARINE JEANNE G LEVY MATHIEU SILVERE

MILENKOVITCH STEFANIE NICOLAI DOMINIQUE

PLATZ ELISE
RAGUE SANTONI AURELIE
SAIDI BELKACEM
SINET PEGGY

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Division des personnels enseignants du second degré public, d'éducation et des psychologues

Arrêté du 10 juillet 2023 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la hors classe

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'Éducation nationale

Arrête:

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'une promotion à la hors classe

BERTOLINO GUILLAUME CANUTI STEPHANIE CHENEAU ELISABETH DIJOUX **NICOLE GASTRIN** SANDRINE **GENNATIEMPO KARINE GOUTSMEDT** YOREN **HELIN FLORENCE ISOARDI EVELYNE**

NAVARRO THIERRY PIERRE

PABOUTCHIAN SANDRINE
POUTARAUD NADIA
RENOUARD CECILE
SAAS VERONIQUE
TIGHILET FANNY
VIGNOLO STEPHANIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-975-1555 du 10/07/2023

PROMOTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS HANDICAPES A L'ÉDUCATION NATIONALE PAR LA VOIE DU DETACHEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023 - ARTICLE 93 DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Références: Article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique - Décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés - Article 21 de la loi n°2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes modifiant l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (prolongation des délais d'un an)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les ADJAENES de l'académie - Mesdames et messieurs les chefs de services académiques - Mesdames et messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du second degré

Dossier suivi par: M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel: 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - M. ALBERTI - Tel: 04 42 95 29 31 - correspondant-handicap@ac-aix-marseille.fr - M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel: 04 42 91 72 28 - Courriel: pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr - M. DELON - gestion SAENES (A>H) - Tel: 04 42 91 72 29 - arnaud.delon@ac-aix-marseille.fr - Mme CORTI - gestion des SAENES (I>Z) - Tel: 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr

Il s'agit d'une expérimentation entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2026, <u>inscrite dans les lignes</u> <u>directrices de gestion (LDG)</u> qui concerne en premier lieu les personnels administratifs :

Conformément à l'article 12 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, les LDG du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ont été publiées :

✓ au BO n° 9 du 05-11-2020,

Elles mentionnent l'article 93 de la loi TFP relatif à la voie promotionnelle par détachement des fonctionnaires en situation de handicap.

Conditions:

- appartenir à l'une des catégories suivantes des bénéficiaires de l'obligation d'emploi: 1°, 2°, 3°, 4°, 9° 10° et 11° de l'article L5212-13 du code du travail,
- justifier d'une durée de service public équivalente à celle demandée pour se présenter au concours interne du corps de SAENES dans lequel le détachement et l'intégration vont s'opérer, soit 4 ans de services publics dans le corps des ADJAENES au 1^{er} janvier 2023.

Poste offert : <u>un ADJAENES</u> pour l'académie d'Aix-Marseille **est promu et détaché** à la rentrée 2023 dans l'emploi de **SAENES** au **lycée Paul Héraud à GAP**.

Cette publication tient lieu d'avis d'appel à candidatures.

Un dossier de candidature dont le modèle est joint en annexe (situation du candidat, parcours de formation, expérience professionnelle et extraprofessionnelle, projet professionnel) et qui comprend la copie du justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi (RQTH, reconnaissance de qualité de travailleur handicapé notamment) devra parvenir à la DIEPAT avant le 10 juillet 2023 au plus tard à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

TOUT DOSSIER PARVENU APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS EXAMINÉ

Les demandes de candidature feront l'objet d'une instruction par mes services. Les candidats retenus à l'issue de la sélection des dossiers seront convoqués **le mercredi 12 juillet à 15h00** au Rectorat d'Aix-en-Provence (Bâtiment A – Salle BORRELY)

- à un entretien professionnel avec un jury comprenant le Président, d'un corps égal ou supérieur à celui de SAENES, le correspondant handicap compétent en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et une personne du pôle des ressources humaines, afin apprécier les aptitudes professionnelles et la motivation des candidats.
- l'entretien :
 - > dure au plus 45 minutes,
 - sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience établi par le candidat
 - > point de départ : un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur son parcours professionnel,
 - ➤ la commission apprécie la motivation, le parcours professionnel, la capacité du candidat à occuper les fonctions postulées,
- Les candidats retenus par la commission sont détachés dans le corps d'accueil,
- dès sa nomination, l'agent est classé selon les mêmes dispositions que celles prévues pour les lauréats du concours interne,
- le déroulement de la période de détachement fait l'objet d'un rapport d'appréciation des compétences acquises et de leur mise en œuvre, il est établi par le supérieur hiérarchique.
- Au terme de la période de détachement, l'aptitude professionnelle est à nouveau évaluée par une commission de sélection :
 - > sur la base du rapport d'appréciation élaboré par le supérieur hiérarchique,
 - > point de départ : un exposé de 10 minutes au plus de l'agent sur les principales activités réalisées pendant son détachement,
 - ➤ la commission apprécie les capacités de l'agent à exercer les missions du corps d'accueil.

Si le fonctionnaire est déclaré apte, il sera intégré dans le corps des SAENES et affecté au lycée Paul Héraud à Gap à titre définitif à compter du 1er septembre 2024.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



ANNEXE

DEMANDE DE PROMOTION ET DE DÉTACHEMENT

(à retourner à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr pour le 10 juillet 2023 au plus tard)

I. SITUATION ADMINISTRATIVE

1-SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom :	Corps:
Nom de jeune fille :	Fonction:
Prénoms :	
Date et lieu de naissance :	
N° de sécurité sociale :	
Adresse personnelle :	
Adresse mél :	
N° téléphone : (inc	dispensable pour le suivi du dossier)
N° portable :	
Affectation :	
- établissement, service :	
- adresse :	
- n° de tél. :	
- adresse mél :	
Parcours de formation et diplômes :	
Expérience extra-professionnelle :	
Pour tous les personnels, joindre une copie de votre !	RQTH et de votre <u>bulletin de salaire</u> .
	nctionnaire bénéficiaire de l'obligation d'emploi et sollicite par promotion détachement dans le corps supérieur que je

Date et signature de l'agent	

II – RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Préciser les principales étapes de votre parcours professionnel ainsi que, le cas échéant les responsabilités électives, associatives ou syndicales que vous avez pu exercer, en précisant les domaines dans lesquels vous avez exercé vos fonctions d'ADJAENES ainsi que les principales compétences acquises et développées à chaque étape de votre parcours.		
(trois pages maximum)		
		

III – Présentation du projet professionnel (une page maximum)

motiver votre souhait d'intégrer le corps des SAENES et d'y poursuivre votre parcours professionnel.



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-975-1556 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES - CHEF(FE) DU BUREAU DU REMPLACEMENT ET DES AFFAIRES GENERALES - DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES (DIEPAT) - RECTORAT D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant à compter du 1er septembre 2023 :

<u>- Chef de bureau – Bureau du remplacement et des affaires générales – Rectorat – Division de</u> l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

Le poste est localisé à Aix-en-provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur le site internet choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le lundi 21 août 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

Liberté Égalité Fraternité

CHEF(FE) DU BUREAU DU REMPLACEMENT ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Rectorat d'Aix-Marseille - Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques (DIEPAT)

I. Description du poste :

- Fonction à assurer : chef(fe) de bureau Bureau du remplacement (tous corps ATPSS) et des affaires générales
- Grade : Attaché d'administration de l'Etat (AAE) ou titulaire de catégorie A
- Statut du poste : Création par requalification au 01/09/2023
- Nature du poste : Titulaire uniquement
 Nombre de personnes encadrées : 2 C
- Conduite de projets : OUI

II. Régime indemnitaire :

- NBI: 30 points

- Groupe IFSE: Groupe 3 (1000 € brut/mois)

- Poste logé : Non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : France, Bouches-du-Rhône (13), Aix-en-Provence

- Lieu d'affectation : Rectorat d'Aix-Marseille

- Service d'affectation : DIEPAT

IV. Description de la fonction :

La DIEPAT est une division du rectorat qui compte 23 agents. Elle assure la gestion administrative et financière des personnels non enseignants. Elle comporte actuellement deux bureaux, sous l'autorité du chef de division : celui des personnels administratifs et des personnels jeunesse et sports, et, celui des personnels d'encadrement, de recherche et formation et des personnels sociaux et de santé.

.Un troisième bureau est créé à la rentrée 2023 par requalification en AAE d'un poste de coordonnateur antérieurement catégorie B.

Ce bureau aura en charge:

- le remplacement des personnels dans tous les corps générés par le service (administratifs, médico-sociaux, ATRF...)
- la gestion des affaires générales, avec plus particulièrement la fonction de référent juridique (veille, conseil contentieux...).

Le chef de bureau aura une fonction d'encadrement de deux gestionnaires, et assurera aussi une gestion propre de certains dossiers.

Son action s'inscrira dans un travail d'équipe avec les deux autres attachés chef de bureau, sous l'autorité du chef de division.

Interlocuteurs : chefs d'établissement, chefs de services, service recrutement, représentants syndicaux.

Applications: RenoiRH, COLIBRI, VIRTUO

Missions principales

1/ Gestion du remplacement

- .. Animation et management de l'équipe de gestionnaires rattachée au bureau
- . Pilotage de la fonction remplacement : Assurer un suivi qualitatif des besoins de remplacement de l'académie (tableaux de bord, requêtes, enquêtes, etc.) ; Mettre à jour / créer des fiches de procédure permettant l'harmonisation des pratiques de gestion ; Réalisation de circulaires académiques sur le remplacement.
- . Identification des absences (en EPLE et services académiques) et gestion des accord/refus de remplacement.
- . Expression du besoin de recrutement auprès du service recrutement.
- .. Gestion administrative et financière des contractuels (rédaction du contrat, affectation, paye des agents, gestion individuelle...).

2/ Affaires générales

- .. Référent juridique (veille juridique, conseil/contentieux administratif...)
- .. Gestion de dossiers transversaux (apprentis, PACTE, BOE...)

V. Compétences professionnelles et qualités souhaitées :

1/ Connaissances:

- Connaissance du système éducatif et de ses enjeux actuels.
- Connaissance du statut de la fonction publique, de la réglementation et des procédures en matière de gestion administrative et financière des agents non titulaires.
- Connaissances juridiques et financières de base.
- Compétences en gestion de personnels (paye).

2/ Savoir-faire:

- Capacité à dialoguer et à négocier.
- Capacité à planifier et à organiser.
- Maitrise des outils bureautiques.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir analyser un besoin.

3/ Savoir-être:

- Capacité d'écoute et de dialogue.
- Sens du relationnel et des ressources humaines.
- Sens de la confidentialité.
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie.
- Savoir gérer le stress et y résister.
- Grande réactivité face aux imprévus.

Une expérience en EPLE (adjoint gestionnaire ou autre) serait un atout pour ce poste.

VI. Contraintes/ conditions particulières :

- Possibilité d'un jour de télétravail par semaine.
- Possibilité d'une place de parking au rectorat.

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés avant le 21/08/2023, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

- Le chef de division de la DIEPAT (Rectorat) : M. Nicolas GENESTOUX : nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr ; téléphone : 04 92 91 72 26

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-975-1557 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES REMPLACEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION RENTREE SCOLAIRE 2023

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels enseignants du 1er et du 2nd degré, les personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, les personnels administratifs de catégorie A s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les personnels de direction des établissements publics

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - Chef de bureau des personnels d'encadrement, techniques et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Mme JUVENAL-LAMBERT, gestionnaire PERDIR (A>K) - Tel : 04 42 91 73 70 - caroline.juvenal-lambert@ac-aix-marseille.fr - Mme SERRA, gestionnaire PERDIR (L>Z) - Tel : 04 42 91 73 71 - aurelie.serra@ac-aix-marseille.fr

Cette note a pour objet de préciser le cadre académique de gestion du remplacement sur des fonctions de chef d'établissement ou de chef d'établissement adjoint.

Le remplacement s'effectue en cas de poste vacant ou suite à l'absence temporaire du personnel titulaire.

Il est fait appel chaque année, en tant que de besoin :

- aux personnels de direction titulaires pour effectuer des intérims de chefs d'établissement ou d'adjoints,
- aux personnels enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, aux personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale ainsi qu'aux personnels administratifs de catégorie A pour faire fonction de personnels de direction adjoint

L'intérim peut porter soit sur une année complète (poste vacant) soit sur une période plus courte (absences pour raisons médicales ou autres).

J'attire votre attention sur ces nouvelles dispositions annoncées en réunion de rentrée au mois de mai 2023.

1. Intérim effectué par des personnels de direction (chef ou adjoint)

Pour le remplacement sur postes de chefs d'établissement, au regard de l'article R421-9 du code de l'éducation, celui-ci ne peut être effectué que par un personnel de direction titulaire.

La candidature est constituée d'une lettre de candidature précisant :

- les motivations,
- le secteur géographique,
- le type d'établissement souhaité.

Cette candidature est à adresser par la voie hiérarchique et par voie électronique, à l'attention du Directeur académique des services de l'éducation nationale du département concerné avec copie à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr ainsi qu'à Madame Nathalie QUARANTA, chef du bureau des personnels de direction à la DIEPAT, rectorat (nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr).

Le personnel de direction en charge de l'intérim perçoit :

- L'IF2R liée à la fonction (chef ou adjoint) et à la catégorie financière de l'établissement d'intérim,
- La Bonification Indiciaire instituée par le décret n°88-342 du 11 avril 1988, est maintenue dans les mêmes proportions que le traitement y compris en cas de CLM, CITIS ou CLD. Le

- fonctionnaire désigné pour assurer l'intérim bénéficie également de la BI au taux applicable au titulaire du poste.
- La NBI instituée par le décret n°96-1131 du 18 décembre 1996 dans la mesure où l'agent remplacé cesse de la percevoir (cas de CLD ou CLM). Dans les autres cas d'absences (maladie ordinaire, maternité, CLM sans remplacement), l'agent titulaire du poste conserve le bénéfice de la NBI et le fonctionnaire chargé de l'intérim ne peut donc pas y prétendre. La NBI versée est celle correspondant au taux applicable au titulaire du poste.

Le remboursement des frais de déplacements temporaires des agents assurant un intérim est prévu par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 sous réserve que les déplacement s aient lieu (conditions cumulatives) :

- hors de la résidence administrative (territoire de la commune d'affectation de l'agent)
- hors de la résidence familiale (territoire de la commune du domicile de l'agent)
- 2. Remplacement effectué par un agent qui n'appartient pas au corps des personnels de direction

Le recrutement des faisant fonction de personnel de direction adjoint s'effectue parmi les fonctionnaires titulaires volontaires, qui, se destinant à intégrer le corps des personnels de direction, souhaitent une première expérience dans les fonctions. Les candidats restent titulaires de leur poste.

Les personnels faisant fonction continuent de relever de leur corps d'origine pour leur gestion et leur traitement.

Ils perçoivent le régime indemnitaire des personnels de direction à savoir une indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats (IF2R) dont le montant est fonction de la catégorie de l'établissement (333.33€/mois en catégorie 1 à 3, 383.33/mois en catégorie 4). Ce régime indemnitaire se substitue aux différentes indemnités qui peuvent être perçues dans le corps d'origine (ex : ISOE, HSA, indemnité de professeur principal pour les enseignants du second degré, NBI et indemnités pour les directeurs d'école, IFSE pour les administratifs...).

Toutefois, si le montant des indemnités à caractère fonctionnel perçu antérieurement à l'intérim est supérieur à l'IF2R, l'intéressé conserve le bénéfice de ces indemnités.

En revanche, il ne peut pas prétendre au bénéfice de la Bonification Indiciaire des personnels de direction instituée par le décret n°88-342 du 11 avril 1988 ni au bénéfice de la NBI des personnels de direction, aucune disposition en ce sens n'étant prévu dans le décret n°96-1131 du 18 décembre 1996.

Le remboursement des frais de déplacements temporaires des agents assurant un intérim est prévu par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 sous réserve que les déplacements aient lieu (conditions cumulatives) :

- hors de la résidence administrative (territoire de la commune d'affectation de l'agent)
- hors de la résidence familiale (territoire de la commune du domicile de l'agent)

Le dossier de candidature est à adresser, **par la voie hiérarchique** et par voie électronique, à l'attention de Madame Nathalie QUARANTA, chef du bureau des personnels de direction à la DIEPAT, rectorat à l'adresse <u>nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr</u>, avec copie à <u>ce.diepat@ac-aix-marseille.fr</u>. Il est constitué :

- d'une lettre de candidature précisant les motivations, les disponibilités et le secteur géographique d'intervention du candidat
- d'un curriculum vitae
- de la dernière évaluation

Un entretien avec le DASEN/DAASEN et/ou l'IA IPR EVS permettra de valider la candidature.

Les candidatures doivent être transmises aux adresses indiquées **avant le 1**er **septembre 2023** même si une candidature reçue en cours d'année scolaire sera aussi examinée.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-975-1558 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES - CHEF DU BUREAU DU SECRETARIAT GENERAL DE LA REGION ACADEMIQUE - RECTORAT AIX-MARSEILLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-

marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1er septembre 2023

- Chef du bureau du secrétariat général de la région académique

Le poste est localisé à Aix-en-Provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 24 juillet 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



FICHE DE POSTE :

Chef du bureau du secrétariat général de la région académique Rectorat d'Aix-Marseille

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Chef de bureau

- Grade(s) souhaité(s): Attaché principal d'administration ou équivalent

- Statut du poste : vacant

- Nature du poste : titulaire uniquement

II. Régime indemnitaire :

- NBI: 30 points

- Groupe IFSE: Groupe 3 (1000 euros brut/mois)

- Poste logé : Non

III. Nombre de personnes encadrées (facultatif) :

IV. Implantation géographique :

Localisation du poste : Aix-en-Provence

Lieu d'affectation : Rectorat d'Aix-Marseille

Service d'affectation : Secrétariat général de la région académique

V. Environnement de l'emploi :

Chargé d'assurer la coordination générale des académies d'Aix-Marseille et de Nice dans le champ de compétence du recteur de région académique, le chef du bureau du secrétariat général de la région académique travaille en liaison avec les cabinets des recteurs, les secrétariats généraux des académies, les responsables des directions régionales académiques et des services interacadémiques, le conseil régional, le SGAR PACA et certaines directions régionales.

VI. Description de la fonction :

Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :

Le chef du bureau du secrétariat général de la région académique assiste le secrétaire général de la région académique et son adjointe pour :

- l'administration de la région académique et le pilotage des services régionaux ;
- les actions coordonnées avec les partenaires territoriaux notamment la collectivité régionale et les services déconcentrés de l'Etat.

Il est placé sous leur autorité.



Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

Liberté Égalité Fraternité

Missions:

1/ Le chef du bureau du secrétariat général de la région académique pilote le fonctionnement du secrétariat général de la région académique composé de trois agents dont un situé au rectorat de l'académie de Nice.

2/ Il supervise la préparation, l'organisation et le suivi des instances régionales notamment :

- Les instances de gouvernance régionale (comité régional académique, conseil des SG, ...);
- Les instances du dialogue social interacadémiques (groupes de travail, CAEN, Groupe Blanchet régional, CTA, CTSA, CST JES, CCRAFCA, ...);
- Les instances de pilotage régional (CopReF, CoSReN, CoREEP, CRFPB, comité de pilotage des SI, comité de pilotage de la SSI, comité de pilotage régional du SNU, comité de pilotage régional JES, ...);
- 3/ En lien avec les responsables des services régionaux et interacadémiques, il produit les documents de gouvernance régionale (notes, courriers, lettres de mission, organigrammes, ...). Il rédige les arrêtés du recteur de région académique et assure un suivi des conventions en interaction avec le service interacadémique des affaires juridiques.
- 4/ Il participe à l'élaboration et la mise à jour des outils de pilotage de l'action de la région académique.

Il contribue, en lien avec le service communication du rectorat siège de la région académique, aux contenus de communication relatifs à l'organisation et aux missions de la région académique.

5/ Il a vocation à suivre certains dossiers spécifiques notamment dans le domaine de la jeunesse, de l'engagement et des sports.

6/ Il participe à la programmation, l'instruction et le suivi des travaux dans les domaines de compétence du recteur de région académique (évolution de la carte des formations, dialogue stratégique régional, projets de structuration de la région académique et de mutualisation interacadémique, ...).

VII. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Niveau requis /Expériences exigées

Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Esprit de synthèse, rigueur, capacités de coordination, sens des relations et du travail en équipe ;
- Capacités de négociation, de calme et de hiérarchisation dans les situations de tension et les pics d'activité ;
- Capacités rédactionnelles et de communication ;
- Intérêt pour les domaines des compétences du recteur de région académique définis à l'article Art. R. 222-24-2 du décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- Grande disponibilité et réactivité.

VIII. Contraintes particulières :



Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

Liberté Égalité Fraternité

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de trois semaines suivant la présente publication par la voie hiérarchique à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Copie à : ce.sgra@region-academique-paca.fr

Les candidats d'une autre académie ou d'une autre administration joindront en plus l'avis favorable de leur administration pour une mobilité sur ce poste.

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Mme Marie-Laure Follot (secrétaire générale adjointe de la région académique) et M. Pascal Benoît (chef du bureau du secrétariat général de la région académique) : <u>ce.sgra@region-academique-paca.fr</u>.

MERCI DE PRECISER LA REFERENCE DE LA PUBLICATION



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-975-1559 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES : PROVISEUR(E) CITES EDUCATIVES DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels de direction

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-

marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1er septembre 2023

- Proviseur (re) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille

Le poste est localisé à Rectorat d'Aix-Marseille.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 24 juillet 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Égalité Fraternité

Division de l'encadrement et des personnels administratifs et techniques

FICHE DE POSTE :

Proviseur (re) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Proviseur (re) Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille
- Corps/ Grade(s) souhaité(s) : Personnel de direction
- Statut du poste : vacant , à pourvoir au 1er septembre 2023
- Nature du poste : titulaire uniquement
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- A préciser selon le candidat retenu
- Poste logé : Non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Résidence administrative : Rectorat d'Aix-Marseille
- Modalité de service : Le proviseur Cités éducatives dispose d'un poste de travail dans chaque DSDEN où il est amené à intervenir.

IV. Positionnement dans l'organisation :

Le proviseur Cités éducatives de l'académie d'Aix-Marseille est placé sous l'autorité hiérarchique du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille et sous l'autorité fonctionnelle du directeur académique des Bouches-du-Rhône.

Sa fonction le conduit à travailler en étroite relation avec les directeurs académiques des départements dans lesquels il intervient et à leur rendre compte régulièrement de son activité.

Le proviseur Cités éducatives est amené à se déplacer sur l'ensemble des territoires concernés par des Cités éducatives, en particulier les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse

Recruté à titre définitif, il perd le bénéfice de sa précédente affectation.

V. Description de la fonction - Missions principales :

Le travail mené en équipe, sur le terrain, dans une dimension collaborative, participe à conforter le pilotage académique des politiques éducatives au sens large et des Cités éducatives en particulier.

Le proviseur Cités éducatives a la charge du suivi des onze territoires en cités éducatives de l'académie : participation aux COTECH, accompagnements des équipes de terrain en étroite relation avec la chargée de mission de la préfecture, analyse des demandes de financement, accompagnement RH.

Il peut être amené à contribuer à l'élaboration de dossiers de candidature.

Par ailleurs, le proviseur Cités éducatives est en charge du suivi des contrats de ville et des programmes de réussite éducative (PRE). Il veille, en partenariat, à la cohérence et à la bonne articulation des différents dispositifs, programmes et démarches existants ou à venir.

Il est également chargé de participer au dispositif départemental et académique de lutte contre le harcèlement.

L'exercice de ses missions suppose des relations quasi-quotidiennes avec les partenaires institutionnels à parité de responsabilité et d'estime ainsi qu'avec l'ensemble des élus.

Il suppose également de travailler en étroite relation avec la correspondante académique pour l'éducation prioritaire, les conseillers techniques concernés par les politiques éducatives, les inspecteurs référents de réseaux de l'éducation prioritaire, les inspecteurs de circonscription et, outre les directeurs académiques, les directeurs académiques adjoints ainsi que les adjoints aux directeurs académiques.

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux ;
- Connaître les enjeux de la politique de la Ville ;
- Coordonner des équipes inter catégorielles ;
- Animer des réunions avec des chefs d'établissements et des partenaires institutionnels ou des élus.
- Discrétion professionnelle ;
- Sens du travail en équipe ;
- Sens de l'écoute et de la communication ;
- Aisance relationnelle:
- Capacité d'entraînement et de mobilisation ;
- Disponibilité et engagement ;
- Exemplarité.

VIII. Contraintes particulières :

 Déplacements fréquents sur l'ensemble du territoire de l'académie ainsi qu'au niveau national

IX. Procédure pour candidater :

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation et un curriculum vitae aux adresses suivantes :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
Copie à :
 ce.sg@ac-aix-marseille.fr
 ce.cab13@ac-aix-marseille.fr

Date limite de dépôt des candidatures : 21 juillet 2023, délai de rigueur

Les entretiens de recrutement se dérouleront en visioconférence entre le lundi 24 et le vendredi 28 juillet 2023.



Division des Examens et Concours

DIEC/23-975-1714 du 10/07/2023

SUBVENTION FORFAITAIRE POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2023

Destinataires : Mesdames et Messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examens - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par: M. PIZETTE - Tel: 04 42 91 72 18 - Mel: serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2023 des examens de niveau V, IV, et III.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- o Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2023. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.
- Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.
- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Direction des services départementaux de l'Education Nationale et au Rectorat (M. PIZETTE – Tél. : 04 42 91 72 18).
- Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures. Elles devront être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr contenant une pièce jointe unique nommée comme suit « ETABLISSEMENT – VILLE – SESSION 2023 ».

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Franck CHAMEROY, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

Division des examens et concours

Liberté Égalité Fraternité

ANNEXE 1

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIÈRE D'OEUVRE

candidats issus d'une autre académie

Serge PIZETTE Téléphone : 04 42 91 72 18 Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence

Dossier suivi par

	Matière d'œuvre d'Examen – Sessior	1 2023
☐ Brevet d'études professionnelles	☐ Baccalauréat professionnel	☐ Brevet de technicien supérieur
☐ Certificat d'aptitude professionnelle	☐ Baccalauréat technologique	☐ Brevet professionnel
☐ Mention complémentaire de niveau V	☐ Baccalauréat général	☐ Brevet de technicien
Spécialité	Épreuve	
Convention de remboursement de f	rais	
Entre le recteur de l'académie d'Aix-M	arseille	d'une part
□ le recteur de l'académie de d'autre p	oart	d'autre part
□ le chef d'établissement (centre d'épr	reuves)	d'autre part
Il est convenu ce qui suit :		
sont admis à subir les épreuves pratiq Centre d'examen implanté dans l'acad Article 2 : L'établissement centre d'ex	ues audémie de □Aix-Marseille □ Autre (p camen fera l'avance des frais de mati les dispositions suivantes arrêtées co	eréciser) ère d'œuvre nécessaires au déroulement de nformément au coût moyen en vigueur.
	Montant de la matière d'œuvre	
Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser
Article 3 : Le montant à rembourser es présente convention.	st à créditer sur le compte de l'établisse	ement centre d'examen dès la signature de la
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseil	lle Le recteur de l'aca	démie d'origine :
	Le chef d'établisse	ment centre d'épreuves
Fait à, Aix-en-Provence le,	Fait à,	le

NOTA: Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.





ANNEXE 2

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIÈRE D'ŒUVRE NÉCESSAIRE AUX EXAMENS DES CANDIDATS DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Dossier suivi par Serge PIZETTE Téléphone : 04 42 91 72 18 Mél : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence

candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille

Matière d'œuvre d'Examen - Session 2023

SPÉCIALITÉS	EFFECTIFS CANDIDATS ÉPREUVES PRATIQUE PONCTUELLES
	SPÉCIALITÉS



SESSION 2023 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	5
BIOANALYSES ET CONTROLES	5
BIOTECHNOLOGIES	25
DIETETIQUE	5
MANAGEMENT HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	120
MANAGEMENT HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	40
METIERS DE LA CHIMIE	5
METIERS DE L'EAU	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT A	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT B	5
OPTICIEN LUNETIER	5
PROTHESISTE DENTAIRE	50

ВР	TAUX
ARTS DE LA CUISINE	45
ARTS DU SERVICE ET DE LA COMMERCIALISATION EN RESTAURANT	75
BOUCHER	70
BOULANGER	50
CARRELEUR MOSAIQUE	100
CHARPENTIER OPT BOIS	60
CHARPENTIER OPT MARINE	50
FLEURISTE	100
INSTALLATEUR DEPANNEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	15
ELECTRICIEN	100
MACON	100
MENUISERIE ALU VERRE	160
MENUISIER	50
METALLIER	40
METIERS DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	100
MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE	85
PEINTRE APPLICATEUR REVETEMENTS	100
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5

ВСР	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE OPT. DOM.	10
AMENAGEMENT FINITION DU BATIMENT	50
ARTISANAT METIER D'ART OPTION CVPM	10
ARTISANAT METIER D'ART OPTION EBENISTE	30
ARTISANAT METIER D'ART OPTION TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	15
BOUCHER	70
BOULANGER	20
COMMERCIALISATION EN SERVICE DE RESTAURANT	30
CUISINE	40
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	10
HYGIENE PROPRETE STERILISATION	10
METIERS DE LA MODE - VETEMENTS	10
OPTIQUE LUNETTERIE	10
OUVRAGES DU BATIMENT OPT METALLERIE	30
PHOTOGRAPHIE	10
PROTHESE DENTAIRE	100
TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	10
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	60
TECHNICIEN DU BATIMENT ORGANISATION/REALISATION GROS OEUVRE	60



SESSION 2023 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAU
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	20
AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	5
ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	60
ARTS DU BOIS OPTION B : TOURNEUR	10
ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR	30
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE	20
ARTS DE LA RELIURE	15
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	10
BOUCHER	65
BOULANGER	20
CARRELEUR MOSAISTE	80
CHARPENTIER BOIS	30
CHARPENTIER MARINE	50
CHOCOLATIER CONFISEUR	20
COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HOTEL CAFE RESTAURANT	50
CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET AMENAGEMENT URBAIN	60
CONSTRUCTEUR RESEAU ET CANALISATION	50
CONSTRUCTEUR BOIS	12
COUVREUR	60
CUISINE	30
DECORATION EN CERAMIQUE	10
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	30
EBENISTE	30
ELECTRICIEN	90
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	15
ENCADREUR	30
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	20
ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	12
FERRONNIER D'ART	20
FLEURISTE	35
GARDIEN D'IMMEUBLE	20
HORLOGERIE	50
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	30
MACON	60
MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	15
MARBRIER BATIMENT DECORATION	10
MAROQUINERIE	15
MENUISIER FABRICANT DE MOBILIER ET AGENCEMENT	30
METIERS DE LA MODE - TAILLEUR	30
METIERS DE LA MODE - VETEMENT FLOU	20
METIER DU PLATRE ET DE L'ISOLATION	50
MENUISIER ALUMINIUM VERRE	80
MENUISIER INSTALLATEUR	50
MODELE MOULES CERAMIQUES	5
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	85
MONTEUR EN INSTALLATION SANITAIRE	30
MONTEUR EN INSTALLATION THERMIQUE	20
ORTHO-PROTHESISTE	50
PATISSIER	50
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	10
POISSONNIER	25
PRIMEUR	25
REALISATIONS INDUSTRIELLE EN CHAUDRONNERIE ET SOUDAGE	
	15
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20
SERRURIER METALLIER	20
SIGNALETIQUE DECOR GRAPHIQUE	20
TOURNAGE EN CERAMIQUE	10



SESSION 2023 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTN	TAUX
HOTELLERIE RESTAURATION (STHR)	30

MC III	TAUX
AIDE A DOMICILE	5
BOULANGERIE SPECIALISEE	20
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	20
EMPLOYE TRAITEUR	20
JOAILLERIE	20
MAINT DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO	15
PATISSERIE GLACERIE CHOCOLATERIE CONFISERIE SPECIALISEES	20
SOMMELLERIE	40

BMA	TAUX
ARTS GRAPHIQUES OPT A	40
ARTS GRAPHIQUES OPT B	40



Service Académique des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

SAEPLE/23-975-38 du 10/07/2023

EVOLUTION DES HABILITATIONS A CHORUS PRO DES GESTIONNAIRES PRINCIPAUX ET UTILISATEURS DES EPLE

Références : Note DGFIP 2018-08-4031 du 11 octobre 2018 sur l'habilitation à Chorus Pro des gestionnaires - principaux des EPN et EPLE - Note de service DGFIP N°2022/09/2380 du 3 mars 2023 évolution des habilitations à Chorus Pro

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Mesdames et Messieurs les adjoints

gestionnaires - Mesdames et Messieurs les agents comptables

Dossier suivi par: M. GARNIER - Tel: 04 42 91 72 88

1) Paramétrage actuel de chorus pro dans les établissements de l'académie

Les chefs d'établissements sont déclarés depuis la rentrée 2018 gestionnaires principaux de l'application nationale Chorus Pro et chargés à ce titre de paramétrer les habilitations des personnels utilisateurs dans les services d'intendance. (Adjoints-gestionnaires, assistantes ou assistants de gestion).

Gestion du départ des chefs d'établissements gestionnaires principaux de Chorus Pro :

Les chefs d'établissements qui sont amenés à quitter leur poste à la prochaine rentrée scolaire 2023-2024 doivent impérativement anticiper dans un souci de continuité du service de paiement des factures des fournisseurs réaliser des opérations de changement de profil de gestionnaire principal avant son départ de l'établissement.

Lorsque le successeur n'est pas encore connu ou n'est pas déjà habilité dans l'application nationale de Chorus Pro, le chef d'établissement sortant doit transférer temporairement son profil de gestionnaire principal à l'adjoint-gestionnaire qui assure la transition jusqu'à l'arrivée d'un nouveau chef d'établissement qui sera à son tour déclaré gestionnaire principal dans l'application.

2) Situation constatée par la DGFIP dans de nombreux établissements depuis la mise en place de Chorus Pro

Les retours d'expérience constatés par la DGFIP, ont révélé qu'à l'usage il était difficile pour les chefs d'établissements de se rappeler en fin d'année scolaire, de transférer leur profil de gestionnaire principal à leur adjoint-gestionnaire sur un calendrier de gestion de l'établissement assez chargé.

Dans un souci de simplification de la gestion de l'utilisation de l'application Chorus Pro, de continuité du service de facturation et pour alléger la gestion des services de la DGFIP chargés de configurer les habilitations, il est proposé qu'à la rentrée 2023-2024, les chefs d'établissements désignent leurs l'adjoints-gestionnaires « gestionnaire principal » dans l'application Chorus Pro.

Cette mise à jour devra intervenir avant la fermeture des établissements de juillet 2023.

A compter de cette mise à jour, les adjoints-gestionnaires des établissements qui auront le profil de gestionnaire principal dans Chorus Pro devront en cas de départ ou de mutation veiller à leur tour à transférer temporairement à un de leur assistant de gestion au sein de leur service, le profil de gestionnaire principal chorus (attention la personne choisie doit avoir accès avec ses identifiants à la structure concernée dans chorus pro)

Notice de mise à jour de Chorus Pro :

→ transfert du rôle de gestionnaire principal

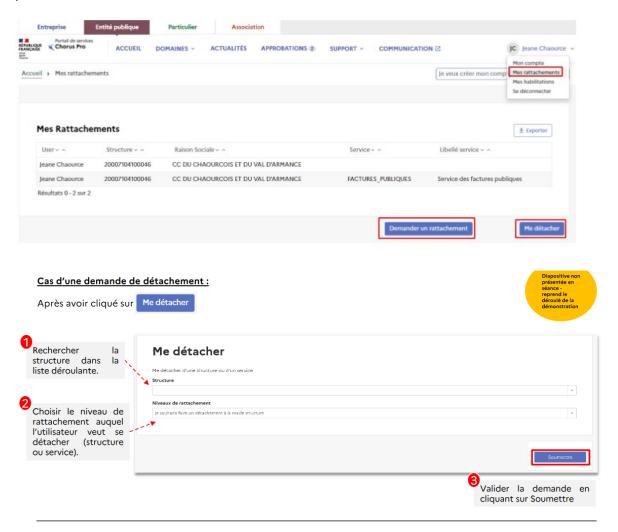
Sur la page d'accueil connecté, sélectionnez le domaine " Organisation ", l'application " Structures " puis la fonctionnalité " Transférer le gestionnaire principal " en cliquant sur " Accéder ".

Dans le champ " Type de demande " vous devez sélectionner " Transfert de toutes vos structures vers un seul gestionnaire " via le menu déroulant. Dans le champ " Structures ", sélectionnez la structure concernée.

Dans le champ " Nouveau gestionnaire ", sélectionnez le gestionnaire souhaité. Cliquez ensuite sur " Soumettre ".

- →vous êtes désormais simple utilisateur de la structure et vous devez vous supprimer de cette dernière.
- →comment se supprimer de la structure de rattachement ?

pour cela vous devez vous détacher de la structure.



Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Franck CHAMEROY, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille



Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH/23-975-32 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES - COORDONNATEUR POLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS - RENTREE SCOLAIRE 2023

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-académique-paca.fr

Le poste de coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds est à pourvoir pour la rentrée 2023.

Placé sous l'autorité conjointe des conseillères techniques de région académique et départemental, l'enseignant recruté contribuera au déploiement du pôle dans les Bouches-du-Rhône.

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires du premier degré affectés dans les Bouches-du-Rhône ou du second degré affectés à Aix-Marseille.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <u>ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</u> dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes cidessous :

Objet : POSTE COORDONNATEUR PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- · un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.
- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



		FICHE DE POSTE Année 2023-2024
	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur du pôle d'enseignement des jeunes sourds
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
		Référence : circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS), dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés et implanté dans les Bouches-du-Rhône, est doté d'un coordonnateur. Ses missions s'organisent autour de 3 axes sous la responsabilité conjointe des conseillères techniques de région académique et du département des Bouches-du-Rhône : la coordination du PEJS et les relations avec les partenaires extérieurs - garantir la sécurisation des parcours des élèves au sein du PEJS : identifier les
STE		besoins spécifiques, si nécessaire in situ et proposer une organisation pédagogique et des réponses adaptées aux élèves sourds - assurer la coordination entre tous les professionnels du PEJS - assurer un lien avec les enseignants pour la scolarisation des élèves en situation de handicap : remontées des besoins, suivi des élèves et participer aux équipes de suivi de scolarisation - contribuer à l'évaluation des orientations vers le PEJS - assurer la coordination avec les professionnels et services médico-sociaux pour l'accompagnement des élèves et faciliter les interventions des partenaires extérieurs
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	le conseil et l'accompagnement à la communauté éducative en qualité de personne-ressource - être un appui pédagogique pour les enseignants et les AESH - accompagner les nouveaux arrivants : faciliter l'appropriation des missions de travail, du fonctionnement, des outils pédagogiques - aider à la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique (adaptations, aménagements) - aider à l'évaluation de suivis et de réajustements des projets - aider à la préparation des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation - impulser, aider , suivre et évaluer des projets d'activités partagées
		la communication des différents acteurs - anticiper, identifier les difficultés entre professionnels ou entre élèves - veiller à la circulation de la communication entre équipes - veiller à la sécurité des élèves sourds : accessibilité des informations - veiller à l'accessibilité des réunions pour les enseignants et les parents - accompagner la relation avec les familles - être médiateur culturel pour les familles étrangères - favoriser l'implication des parents délégués sourds - assurer un rôle d'information et de médiation culturelle (spécificités des enfants sourds, langue des signes, culture sourde) auprès des acteurs de l'école (enseignants, AESH, parents d'élèves) - préparer l'accueil des classes avec les partenaires extérieurs en cas de sorties pédagogiques : accessibilité, informations - recueillir les demandes extérieures : reportages télévisés, presse écrite, visites d'experts étrangers

COMPETENCES	 Disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap et plus particulièrement des élèves sourds dont l'environnement réglementaire et institutionnel des pôles d'enseignement pour les jeunes sourds Disposer de connaissances sur les spécificités de l'enfant sourd (particularités, langue des signes, culture sourde, histoire de la LSF,) Disposer de connaissances de la pédagogie de/en LSF: particularités, mise en œuvre, Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans la construction de parcours inclusifs Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluri-catégorielle Capacité à travailler au sein d'une équipe pédagogique et à conseiller en qualité de personne-ressource Capacité à travailler avec des partenaires, ouverture et capacité relationnelle interculturelle (culture entendante/culture sourde) Faire preuve d'initiative et d'autonomie Attester d'une bonne capacité de communication, d'écoute et dynamisme Disposer d'une aptitude à communiquer en LSF et à l'écrit Démontrer une grande disponibilité temporelle pour les familles, partenaires et l'équipe pédagogique 	
PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas en possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature. La connaissance de la LSF est vivement conseillée ; des formations, le cas échant, pourront être proposées.	
NOMINATION	Les conseillers pédagogiques, les coordonnateurs et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.	
REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.	
MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <u>ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</u> dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet: POSTE COORDONNATEUR PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM-PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat Elles doivent comporter: — un curriculum vitae, — une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, — le dernier rapport d'inspection, — la fiche jointe comportant l'avis l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1er degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré	
CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29 Mme Magali BASSET, CTD ASH 13 : 06 34 18 52 44	
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience) NOMINATION REGIME HORAIRE MODALITES DE CANDIDATURE	



FORMULAIRE DE CANDIDATURE - RS 2023

NOM, Prénom :		Né(e) le :	
CORPS ☐ Professeur des écoles ☐ Professeur certifié ☐ Professeur agrégé ☐ Professeur de lycée professionnel ☐ Autre :	GRADE ☐ Classe normale ☐ Hors Classe ☐ Classe exceptionnelle	ÉCHELON	
DISCIPLINE :		AGS : (ancienneté générale de services)	
AFFECTATION ACTUELLE : (étal	olissement ou circonscription)		
CERTIFICATION OBTENUE : □ CAPA-SH □ 2CA-SH □ 0	□OUI □ NON CAPPEI MODULE :	Année d'obtention :	
	POSTE DEMANDÉ		
□ COORDONNATEUR PÔL	□ COORDONNATEUR PÔLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS		
AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE □ IEN 1er degré □ CHEF D'ÉTABLISSEMENT □ Favorable □ Défavorable			
Name and at at airmature	Date		
Nom, cachet et signature Date :			
AVIS DES CORPS D'INSPECTION IA- DASEN (1er degré) IA-IPR / IEN-ET (2nd degre *selon le corps d'appartenance du candidat	□ Favorable □	l Défavorable	
Motivation :			
Nom, cachet et signature	Date :		
Pièces à joindre :	□ CV □ Lettre de motivation	☐ Rapport d'inspection	



Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

ASH/23-975-33 du 10/07/2023

APPEL A CANDIDATURES - PROFESSEUR-RESSOURCE POUR LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (PR TSA) AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS - ASH ET ECOLE INCLUSIVE - RENTREE SCOLAIRE 2023

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-académique-paca.fr

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cet enjeu, **1 poste de professeur-ressource autisme** au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2023.

Placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, l'enseignant recruté exerce pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap relevant des troubles du spectre de l'autisme.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <u>ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</u> dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes cidessous :

Objet : POSTE MIRAEP PR TSA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1^{er} degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE		
	1	Année 2023-2024
	INTITULE DU POSTE	Professeur ressource autisme auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
	CADRE GENERAL	Au sein d'un réseau de région académique, le professeur-ressource trouble du spectre de l'autisme (PR TSA) exerce ses missions en académie sous la responsabilité de la CTRA ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants dans le cadre du maillage académique.
OFIL DU POSTE	MISSIONS	Conseil et accompagnement des enseignants Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève. Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires Il informe et fournit des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives. Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA. Intervention en formation initiale et continue Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan
PROF		 académique ou départemental de formation. Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.
	COMPETENCES	 Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des
		procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées
		Connaître les répercussions des troubles du spectre de l'autisme sur les apprentissages et les recommandations de la Haute autorité de santé
		Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles : mise en place de stratégies pédagogiques, prise en compte du comportement de l'élève, adaptation du langage

	T		
		 Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires Maîtriser l'environnement numérique Être capable de travailler en équipe Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité 	
		Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation	
		L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possession de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature.	
F	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.	
TRA	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.	
ADMINIS	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE MIRAEP PRA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat	
CONTEXTE ADMINISTRATIF		Elles doivent comporter : - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, - le dernier rapport d'inspection, - la fiche jointe comportant l'avis l'avis hiérarchique ainsi que celui du DASEN (personnels du 1er degré) ou de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré	
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29	



FORMULAIRE DE CANDIDATURE - RS 2023

NOM, Prénom :	Né(e) le :	
CORPS ☐ Professeur des écoles ☐ Professeur certifié ☐ Professeur agrégé ☐ Professeur de lycée professionnel ☐ Autre : ☐ Classe normale ☐ Hors Classe ☐ Classe exceptionnelle		ECHELON
DISCIPLINE:		AGS : (ancienneté générale de services)
AFFECTATION ACTUELLE :		
CERTIFICATION OBTENUE : □ CAPPEI		Année d'obtention :
PARCOURS:		
POS	STE DEMANDE	
□ MIRAEP- professeur ressource autisme (PRA)		
AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE ☐ IEN 1 ^{er} degré ☐ CHEF D'ÉTABLISSEMENT ☐ Favorable ☐ Défavorable		
Motivation:		
Nom, cachet et signature	Date :	
AVIS DES CORPS D'INSPECTION *: □ IA- DASEN (1 ^{er} degré) □ IA-IPR / □ IEN-ET (2 nd degré) *selon le corps d'appartenance du candidat	☐ Favorable ☐ D	éfavorable
Motivation:		
Nom, cachet et signature Pièces à joindre : □ CV □ Lettre d	Date :	'inspection /RDV de carrière